

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN TRANNOIS VATIGNEZ
DELAVIERRE LEFEBVRE LEMIEGRE GRENU

Etait absent : MM. DEKONINCK LEDET TELLIER DUMEIGE

Monsieur VATIGNEZ est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Rappel de l'ordre du jour :

- Dispositif transitoire du Conseil Départemental**
- Résultat de la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux « Cœur de Village »**
- Achat de panneaux**
- Projet Amiens Voile**
- Questions diverses**

Monsieur le Maire propose l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Courrier de l'Association de Sauvegarde des Marais d'Argoeuves**
- Acceptation du compromis de vente pour le 4^{ème} terrain**
- Modification d'affectation de crédits**

Accord de l'assemblée.

1 – DISPOSITIF TRANSITOIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Projet d'Argoeuves : voiries grande rue, rue neuve, rue plaisance

Monsieur le Maire donne lecture des éléments qui lui ont été transmis par la communauté de communes concernant le dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités par le Conseil Départemental. Ainsi, les dépenses sont plafonnées à 50 139 € HT pour un montant de subvention maximum de 12 535 €. LA commune d'Argoeuves avait transmis précédemment des devis estimatifs pour un montant de 117 939 €, ces travaux devant faire l'objet d'un marché public qui sera lancé à la rentrée. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant maximum de subvention proposé et de définir le plan de financement de nos travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire telle qu'il l'a décrite et précise que le financement de cette opération se fera sur les fonds propres de la collectivité.

2 – RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A L'OUVERTURE DES PLIS DU MARCHE « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres « Cœur de Village » qui comportait une offre « espaces publics » divisée en deux lots et une offre « viabilisation de 4 parcelles et création d'un parking ».

Pour l'offre « espaces publics »

Lot 1 trois entreprises ont répondu :

Entreprise STPA pour un prix de 176 514.21 € HT

Entreprise COLAS pour un prix de 194 609.76 € HT
Entreprise EUROVIA pour un prix de 221 731.92 € HT

Lot 2 trois entreprises ont répondu :

Entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT pour un prix de 119 912.80 € HT avec une option à 2 688 € HT
Entreprise ID VERDE pour un prix de 127 919.72 € HT avec une option à 2.500 € HT
Entreprise HUBBLART pour un prix de 111 218.60 € avec une option à 9 010 € HT
Cette dernière entreprise ne pouvant être retenue lors de l'ouverture de la première enveloppe, l'acte d'engagement n'étant pas complété avec les montants de l'offre.

Pour l'offre « viabilisation de 4 parcelles et création d'un parking » quatre entreprises ont répondu :

Entreprise BOUDIER pour un prix de 162 063.60 € HT
Entreprise STPA pour un prix de 138 716.17 € HT variante 133 433.85 € HT
Entreprise COLAS pour un prix de 155 030.49 € HT variante 144 951.16 € HT
Entreprise EUROVIA pour un prix de 168 317.44 € HT

Après étude des propositions en fonction des critères définis, à savoir : 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique, la commission propose de retenir :

↳ Espaces Publics

- Lot 1

Offre de l'entreprise SPTA pour un prix de 176 514.21 € HT

- Lot 2

Offre de l'entreprise France ENVIRONNEMENT pour un prix de 119 912.80 € HT avec option pour un prix de 2 688 € HT

↳ Viabilisation de 4 parcelles et création d'un parking

Offre de l'entreprise SPTA avec variante pour un prix de 133 433.85 € HT

Après avoir entendu le rapport ci-dessus, l'assemblée décide de retenir les propositions faites par la commission d'appel d'offres.

QUELLES SONT LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION?

3 – ACHAT DE PANNEAUX :

Monsieur le Maire rappelle que l'activité d'AMIENS KABLE PARC est opérationnelle et qu'elle génère des nuisances au niveau du stationnement sur le territoire de notre commune. Un arrêté rendant le stationnement interdit a été pris et des panneaux provisoires, prêtés par le Conseil Départemental, ont été mis en place. Il y a donc lieu de commander des panneaux réglementaires pour signaler l'interdiction de stationner.

Après discussion, les membres présents souhaitent qu'un courrier soit adressé en lettre recommandée avec accusé réception, au Maire de Dreuil et à la Préfecture afin de les informer du danger réel occasionné par ce stationnement anarchique.

L'assemblée accepte l'achat des panneaux par 9 voix pour et deux abstentions (MM. TRANNOIS et VATIGNEZ).

4 – PROJET AMIENS VOILE :

Monsieur le Maire relate la réunion à laquelle il a participé avec d'autres élus du Conseil Municipal et qui avait pour objet d'étudier l'aménagement du site avec l'implantation d'un bungalow bois pour accueillir les pratiquants, pour avoir un espace de réunion et un vestiaire décent.

A cette dernière réunion étaient présents quelques membres du conseil municipal, des membres d'Amiens Voile, M. Jérôme DUFLOT vice-Président en charge des sports Amiens Métropole et M. Pierre Holvoet de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois. Le projet proposé peut ouvrir droit à un financement sur les fonds européens et Régionaux.

Concernant la partie restante du financement la question est posée à Amiens Métropole dont l'association " Amiens voile base nautique D'Argoeuves" fait toujours partie.

La réponse d'Amiens métropole est attendue prochainement. Si la réponse est positive une démarche similaire sera faite auprès de notre communauté de communes dans le cadre de notre PLUI (tourisme et loisirs)

Dans le cadre de cette réflexion, Monsieur VATIGNEZ souhaiterait que les Argoeuvois puissent profiter d'une partie de ce site.

5 – LETTRE ASMA :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par l'ASMA au sujet des nuisances sonores dues aux jets ski de Saint Sauveur. Une pétition dénonçant ces nuisances circule actuellement et a déjà recueilli un grand nombre de signatures.

Dans ce cadre, Monsieur GOURGUECHON relate qu'il a été interpellé pour constater ces nuisances sonores. Il a donc appelé les services de la Gendarmerie qui lui ont expliqué qu'ils ne se déplaceraient pas, les utilisateurs étant en règle vis-à-vis de la Loi. De plus, l'année dernière, M. Le Maire accompagné de M.Gourguechon ont déjà rencontré Monsieur le Maire de Saint Sauveur pour évoquer le problème.

6 - CREDITS AU CHAPITRE 20 :

Monsieur le Maire explique que 6 000 € ont été inscrits au compte 2188 pour financer le site WEB et que la trésorerie souhaite régler cette prestation sur le compte 2051. Il y a donc lieu de faire une modification de crédits dans ce sens.

Les membres présents acceptent cette modification à l'unanimité.

7 – COMPROMIS DE VENTE PARCELLE CŒUR DE VILLAGE :

Monsieur le Maire informe les membres présents que le dernier compromis de vente devrait être signé sous peu. En effet, le lot 2 du « Cœur de Village » est vendu à Madame SENIDRE et Monsieur GAILLEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.